



Thônex

Procès-verbal Séance du 22 décembre 2009

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche	Maire Conseiller administratif
Monsieur	Richard Stark	Président du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Patrick A. Gautier Stephen Knörr	Guy Loutan Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Daniel Thurre Pascal Uehlinger Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Michel Frossard Marc Kilcher Claude Marcet

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2009.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Annulation de la délibération (DA-09-15) prise le 29 septembre 2009 ouvrant un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-30).
6. Projets de délibération.
7. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli, Willy Corthay et Guy Loutan du groupe socialistes-verts intitulée : « Pour les achats publics équitables ». Discussion. Vote. (MM-09-05).
8. Propositions du Conseil administratif.
9. Questions écrites.
10. Propositions individuelles.

*



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président donne lecture des courriers suivants ainsi que les réponses :

2.1. de M. Thurnherr Jacques du 6 novembre concernant le parking à vélos de Moillesulaz :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je désire, par la présente, vous signaler qu'un nombre très élevé de vélos est dérobé, en plein jour, dans le parking à vélo de Moillesulaz. J'en ai moi-même été victime: 2 vélos volés en 1 mois ½ ! et cela en plein jour, puisque les vélos ont été parqués à 8h du matin et avaient disparu à 18h. Pour l'un d'eux, il ne restait que la roue, cadénassée à un poteau, et l'autre a disparu intégralement, malgré le cadenas.

J'ai été étonné d'apprendre par la police que ce genre de délit est très courant à cet endroit. Si j'ai bien compris, la police ne vous transmet pas de statistiques pour ce genre de larcin, ce qui est fort regrettable. De moins en moins de personnes utilisent ce parking à vélo, la police me l'a confirmé et j'ai également pu le constater. C'est regrettable puisque vous aviez totalement réaménagé ce parking, au demeurant fort utile.

Notre Commune a adhéré à l'Agenda 21 et désire promouvoir la mobilité douce. Dans un souci de cohérence, il est donc nécessaire de sécuriser les lieux où la population entrepose son vélo avant de prendre le tram.

Je vous serais reconnaissant de m'aviser de la bonne réception de mon courrier et de m'informer des mesures que vous comptez entreprendre afin, au demeurant, que nous puissions continuer à circuler dans notre commune sans avoir peur de se voir délester de son vélo.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

ainsi que la réponse du Président :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 6 novembre 2009, reçu en Mairie le 24 courant dont le contenu a retenu toute mon attention.

Il est cependant utile de vous informer que la gestion de ce parking à vélos relève du Conseil administratif et c'est la raison pour laquelle je me permets de lui transmettre votre lettre afin qu'une réponse vous soit donnée.

Je ne manquerai pas de donner lecture de votre courrier aux Conseillers municipaux lors de notre prochaine séance plénière.



Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

2.2. de M. Vito Pepe du 18 novembre concernant le restaurant « Le Nautica » :

Concerne : Restaurant de la piscine de Thônex, « Le Nautica »

Monsieur Stark, Madame et Messieurs du conseil municipal de la ville de Thônex,

Je me suis aperçu que lors de notre entrevue M. Stark ma surprise quant aux informations en votre possession concernant le restaurant de la piscine de Thônex « Le Nautica ».

Par ce fait je me permets de vous écrire cette lettre, dont vous voudrez bien en faire lecture lors de votre prochaine assemblée du Conseil Municipal. J'espère qu'il y en aura une avant les fêtes.

Je suis surpris par le manque d'intérêt que vous avez montré dans l'affaire qui me préoccupe.

Je n'en suis pour le moins pas surpris quand je sais que le préposé des bâtiments au niveau du Conseil administratif est M. Détruche. Il est vrai qu'il a conduit cette affaire de façon peu orthodoxe. Tout l'historique depuis avril 2008 est en sa possession lui ayant remis lors de notre séance du 23 décembre 2008. Étaient alors présents M. le secrétaire général et le Conseil administratif et leur entente.

Je vous informe que M. Apicella, qui m'a remplacé depuis le 20 juillet 2009, date à laquelle l'exploitation a été enfin possible tant bien que mal, a décidé de ne plus exploiter l'établissement prochainement.

Les raisons en sont, malgré sa bonne volonté, sa candidature à reprendre l'établissement, M. Apicella ne parvient pas à rentabiliser cette affaire au point de ne pas pouvoir couvrir ses propres charges.

Je tiens moi-même à rappeler que pour des raisons de santé, je ne suis plus intéressé par cette exploitation avec les réserves que le Conseil administratif connaît.

Je fais appel à votre esprit de discernement pour comprendre les difficultés de remise en route de l'établissement qui a été inexploitable pendant presque 10 mois avec en plus l'accès côté avenue Tronchet impossible pendant 8 mois, alors que 6 mois avait été annoncés au départ.

Cet établissement était sain et faisait vivre 2 familles domiciliées à Thônex depuis plusieurs années..

Ce détail a dû échapper aux élus de la ville de Thônex car qui s'est préoccupé de ce qui adviendrait pour l'exploitant et ses employés ? Qu'a répondu le Conseil administratif aux personnes qui s'en sont préoccupés ?

Par ces faits je me suis autorisé à vous écrire cette lettre, dont vous voudrez bien en faire lecture lors de votre prochaine assemblée du Conseil Municipal.

En espérant qu'une séance aura lieu très prochainement et que si tel n'était pas le cas que vous puissiez prendre des dispositions afin de régler cette situation dignement.



En vous remerciant de votre attention et restant à disposition, veuillez recevoir, Monsieur Stark, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

La réponse du Président :

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 18 novembre 2009 dont le contenu a retenu toute mon attention et n'a également pas manqué de me surprendre.

En effet, je ne vois pas à quelles informations en ma possession vous faites allusion dans votre lettre et votre surprise par mon manque d'intérêt dans l'affaire qui vous préoccupe me rend également perplexe, étant donné que les relations qui vous lient avec la commune sont du ressort du Conseil administratif et non du Conseil municipal. Je vous prie donc à l'avenir de ne plus m'adresser de courrier concernant cette affaire et de vous en référer directement au Conseiller administratif en charge.

J'ai par contre pris note de votre demande de lecture de votre courrier lors de notre prochaine séance du Conseil municipal, ceci sera fait lors des communications du Bureau. Il ne m'est cependant pas possible de vous confirmer la date de ladite séance.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

M. le Président précise qu'il a eu la visite impromptue à son lieu de travail des deux personnes à savoir : MM. Vito et Apicella et leur a confirmé les termes du courrier qu'il vient de lire.

2.3. de M. Alain Dupraz, Conseiller municipal à M. Philippe Decrey, Maire :

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 novembre dernier à laquelle je réponds comme suit :

Contrairement à ce que vous affirmez, je n'ai jamais déclaré être indépendant du groupe politique socialistes-verts du Conseil municipal, auquel j'appartiens depuis mon élection au début de la présente législature. Une confusion a pu s'installer dans votre esprit concernant mon « étiquette » indépendante, car en effet je n'appartiens ni au parti socialiste, ni au parti des verts.

Lorsque je me suis présenté aux élections municipales de 2007, il était effectivement question que j'adhère au parti des verts. Cependant, cette question posait problème pour des raisons éthiques: ma profession admet difficilement qu'un journaliste puisse appartenir à un parti politique car une telle appartenance risque d'affecter l'indépendance d'esprit qui lui est indispensable pour être le plus objectif possible dans son travail. Cependant, un engagement politique limité au niveau communal (comme le mien) est assez largement accepté.

Après discussion à ce propos avec divers confrères et consœurs, et alors que j'avais entre-temps été élu sur la liste socialiste-verte, il a donc été décidé que je reste indépendant au sein du groupe socialistes-verts. Cet « affichage » n'est apparu publiquement que cet été lors de la distribution de notre journal « Trait d'union ». Cependant, cette indépendance n'enlève rien à mon appartenance au groupe socialistes-verts, qui reste inchangée. Evidemment, si mon groupe venait à considérer que je n'en faisais plus partie, je m'en retirerais aussitôt.



Les craintes de votre groupe relayées par votre lettre sont donc infondées et je tiens à vous rassurer : le groupe socialistes-verts m'a encore confirmé tout récemment - en me présentant comme candidat à l'élection partielle du Conseil administratif 21 mars prochain - que je ne lui portais aucun préjudice, bien au contraire. Et pour ma part, je considère lui appartenir loyalement et à 100%.

En vous remerciant de bien vouloir transmettre les explications présentes au Conseil administratif et à votre groupe, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

2.4. de Mme Gomes Dias Aguigah, MM. Castelli, Corthay, Loutan et Thurre du groupe socialistes-verts, courrier du 15 décembre 2009 concernant l'appartenance politique de M. Dupraz :

Concerne : appartenance politique de Monsieur Alain Dupraz

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la question écrite déposée par le PDC en séance du Conseil municipal du 29 septembre et à votre courrier du 3 novembre adressé à Messieurs Enrico Castelli et Alain Dupraz, au nom du groupe verts-socialistes j'ai le plaisir de vous communiquer une copie de la réponse adressée à Monsieur Philippe Decrey, maire.

Monsieur Alain Dupraz appartient de plein droit depuis son élection au groupe socialistes-verts, même s'il se plaît à se présenter comme « indépendant *intra muros* », à l'image de la diversité de sensibilité que représentent les membres de notre groupe.

Que Monsieur Alain Dupraz participe aux commissions de son choix en accord avec notre groupe ne nous fait nullement préjudice, ainsi que nous en avons discuté lors de notre caucus du 5 novembre 2009, position qui reflète par ailleurs notre souci de respecter la liberté de pensée et l'indépendance d'esprit des uns et des autres dans une dynamique de concertation cohérente. Le reste relève de notre « *cuisine interne* », dont nous assumons l'entière responsabilité. Je préciserai enfin que les partis cantonaux tant « les verts » que « les socialistes » en ont été dûment informés.

En espérant que ces propos clarifieront à vos yeux notre position et répondront à vos inquiétudes et interrogations à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments respectueux.

PS : Nous profitons de ce courrier pour vous informer que notre groupe socialistes-verts de Thônex présente et soutient la candidature de Monsieur Alain Dupraz, dont l'apport en idées et compétences nous est précieux, à l'élection complémentaire du Conseil administratif de mars prochain en remplacement de Madame Isabel RoCHAT, en accord avec les deux formations que nous représentons.

2.5. Assemblée Constituante

Il est rappelé que trois soirées ayant pour thème « Rôle et fonctionnement des communes dans la nouvelle Constitution » se tiendront :

- mardi 26 janvier 2010 aux Pâquis (20h.)
- mercredi 3 février 2010 à Bernex (20h)
- jeudi 11 février 2010 à Vandoeuvres (20h.)



- 2.6. A 23h. nous passerons au point 8 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1 Question écrite concernant M. Dupraz

Je tiens juste à préciser que l'appartenance politique de M. Dupraz n'était pas l'inquiétude du Maire, mais d'un parti politique. Si j'ai écrit ce courrier c'était dans le but de répondre à une question écrite qui était posée au Conseil administratif.

3.1.2 Remerciements

Le Conseil administratif remercie le Président du Conseil municipal pour le présent que vous avez trouvé sur votre place ce soir à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Nous profitons également de remercier le personnel de la commune pour les arrangements floraux qui ont été déposés sur la table du Conseil municipal.

3.1.3 Dicastères

Comme vous en avez été informés, M. Détruche et moi-même avons répartis, dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Conseiller administratif, les dicastères de Mme Isabel Rochat de la manière suivante :

- | | |
|--|--|
| – <i>Ecoles & Jeunesse</i> | M. Philippe Decrey |
| – <i>Finances</i> | M. Claude Détruche |
| – <i>Urbanisme & Développement durable</i> | M. Philippe Decrey et
M. Claude Détruche, selon les domaines. |

3.1.4 Crèches communales

Nous étions dans l'attente d'une contribution du Fonds Intercommunal et nous avons reçu ce jour un courrier nous informant que nous allions recevoir Fr 565'000,-. Somme répartie de la manière suivante : Fr 250'000,- sur les revenus de fonctionnement et Fr 315'000,- sur les recettes d'investissements.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 Sécurité

Depuis une année nous organisons des réunions avec la police cantonale, la police municipale, les travailleurs sociaux hors murs, les gardes frontières et les concierges concernant la problématique de la sécurité du quartier du Curé-Desclouds.



Après une année d'effort, dont notamment 18 interventions par la police cantonale, nous constatons une régression dans la statistique des vols, dommage à la propriété, agression et jet de pierre de 30 à 50%.

Le Conseil administratif a engagé une nouvelle agente au sein de la police municipale, celle-ci prendra ses fonctions au 1^{er} avril 2010. Il s'agit d'une personne expérimentée qui travaille actuellement pour une autre ville du canton.

3.2.2 Course de l'Escalade

Plus de 600 Thônésiens ont participé à la cette course et une dizaine se sont classés parmi les 10 premiers de leur catégorie respective, le Conseil administratif n'a pas manqué de les féliciter.

3.2.3 Travaux

Nous avons des problèmes d'infiltration dans les sous-sols du bâtiment Marcelly-Tronchet, ce problème touche la construction de la nouvelle salle de gymnastique. Des travaux vont être entrepris pour remédier à cette situation, nous avons déjà émis des réserves à ce sujet. Ce problème risque à nouveau de retarder la mise en activité de cette salle.

3.2.4 Villette

Le Conseil administratif avait émis un préavis négatif dans le cadre d'une construction prévue à Villette car celle-ci ne correspondait pas au plan de site adopté par la commune.

Le Conseiller d'Etat en charge a, malgré tout, délivré l'autorisation. Ce qui nous a, à nouveau, rappelé la véritable signification du mot « préavis ».

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile, séance du 12 novembre 2009 :

La Commission de la Circulation a siégé le 12 novembre 2009 en présence de M. Decrey, Maire, de M. Tollardo du service technique, de M. Savary pour le bureau TRAFITEC SA et de M. Walther du bureau URBAPLAN.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation du projet de modération du trafic à l'avenue Adrien-Jeandin. Une discussion et un vote sont prévus.

Le projet présenté fait suite à la priorité fixée par la Commission d'étudier l'aménagement de l'avenue Adrien-Jeandin en vue d'améliorer la sécurité sur cet axe par des modérateurs de trafic ainsi que d'y réaliser une piste cyclable.



Trois variantes d'aménagement de l'avenue sont présentées par les mandataires :

- Une 1^{ère} variante serait d'aménager des bandes cyclables montantes.*
- Une 2^{ème} variante consisterait à faire cohabiter les cyclistes avec les piétons sur le trottoir actuel en autorisant les premiers à rouler sur le trottoir.*
- Une 3^{ème} variante consisterait à aménager un trottoir élargi dans une partie de la montée de l'avenue appartenant à la commune.*

Suite à la présentation de ces variantes par les mandataires, la commission mène une discussion sur la meilleure option d'aménagement possible de l'avenue Adrien-Jeandin. La discussion de la commission est guidée par les éléments suivants :

- Le volonté ferme de la commission de voir diminuer le trafic sur un axe défini par la hiérarchie du réseau routier comme étant un axe en réseau secondaire.*
- La volonté d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes par des modérateurs de trafics.*
- Le souci de réaliser un aménagement à un coût le plus raisonnable que possible.*

A ces éléments, s'ajoute la procédure en cours auprès du Canton de déclasser l'avenue en réseau de quartier, conformément au plan directeur communal, et l'inquiétude des services de l'Etat pour les arbres jouxtant l'avenue si cette dernière devait voir ses trottoirs élargis.

Au terme de la discussion, la commission souhaitant donner un signal fort sur un axe secondaire saturé de voitures et lacunaire en terme d'aménagements cyclistes, vote à l'unanimité la proposition de donner mandat au Conseil administratif de déposer une demande de mise en zone 30 km/h de l'avenue Adrien-Jeandin. La commission vote également favorablement la poursuite de l'étude des mandataires pour la réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue. Cette nouvelle variante n'empiéterait pas sur les arbres bordant l'avenue mais utiliserait la bande de rosiers en la supprimant pour élargir le trottoir.

Sous point 2) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

4.2. M. Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 26 novembre 2009 :

- 1. Le procès-verbal est approuvé.**
- 2. Audition de M. Laurent Hirt, directeur CSSM concernant la possibilité d'accueillir un club de curling au centre sportif. L'idée est de fournir aux commissaires une première information sur ce projet.**

Le Club de curling de niveau international est actuellement implanté au Tivoli à Lancy et depuis 35 ans ; site en mauvais état. Il s'agit d'un club privé, d'une fondation qui compte 200 membres actifs et 50 juniors.

Idée de s'installer sur notre commune, dans un complexe sportif.



L'opération ne devrait rien coûter à la commune, laquelle accepterait d'octroyer un droit de superficie pour le bâtiment du club, construit à leurs frais, à proximité du P+R.

Nombreuses facilités, dont la gestion de la glace, qui ne s'use pas, par un spécialiste du centre.

L'intégration sur le site serait excellente.

Sont prévus : un restaurant-bar pour le club, des locaux au 1^{er} et des locaux techniques au 2^{ème} étage.

Un projet de convention privé a été établi et un accord sur l'ensemble des projets a été trouvé (droit de superficie, vente de prestations du CSSM au club, gestion des contrats de maintenance).

Le club pourrait utiliser ponctuellement la patinoire, lors de grandes manifestations.

La surface de la toiture sera de 1.800m², avec panneaux solaires.

S'en suit une discussion et des questionnements, la comparaison avec le tennis.

3. *Audition de M. Patrick Moynat, chef du service de la police municipale concernant l'organisation de son service.*

Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe.

D'importants moyens se mettent en place, dont une formation poussée pour les agents.

Objectifs 2010-2011 : renforcer l'équipe de 2 personnes, dont 1 femme si possible, ce qui ferait un effectif de 6 personnes sur le terrain.

Un concept de collaboration intercommunale est à proposer.

Changements au 1er janvier 2010 :

- L'appellation sera changée : plus ASM, mais introduction du terme police.*
- L'uniforme sera redessiné et la ligne graphique des véhicules améliorée.*
- Aux moyens de contrainte sera ajouté un bâton.*
- Menottes et spray font toujours partie de la panoplie.*

POLICE: lettres clefs :

- P - Partenariat*
- O - Ouverture*
- L - Légitimité*
- I - Intégrité*
- C - Compétence*
- E - Ecoute*

Le slogan sera Proximité et sécurité.



4.3. Mme Anne-Marie Jaquet, Président de la commission des Ecoles & Jeunesse, séance du 8 décembre 2009 :

1. Visite du nouvel Espace de vie de Marcelly et aménagements réalisés aux Bout'Choux.

Lors de cette visite M. Decrey, Maire remplaçait Mme Rochat.

Nous avons été reçus par Mme Muller, directrice des établissements de la petite enfance. Elle nous a fait visiter la garderie des Bout'Choux et la crèche de Marcelly.

Nous avons pu constater que ces 2 entités sont fonctionnelles, que les espaces pour recevoir les enfants sont séparés en fonction des groupes, ils sont bien aménagés, clairs et sécurisés.

Mme Muller nous a annoncé que cette année les enfants participeraient au cortège de l'Escalade.

Un apéritif nous a été offert au cours duquel une discussion soutenue a eu lieu. Mme Muller a répondu à toutes les questions posées

5. Annulation de la délibération (DA-09-15) prise le 29 septembre 2009 ouvrant un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex. Discussion. Vote. (DA-09-30).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : il peut paraître étrange que le Conseil administratif encourage l'annulation d'une délibération concernant un dossier sur lequel il était très impliqué.

Il convient de rappeler quatre éléments, parmi d'autres, qui ont décidé de ce revirement de situation :

1. Ce projet était ballotté, depuis plusieurs années de commissions en commissions et a, très rarement, fait l'objet d'un soutien massif.
2. Le Conseil municipal du 29 septembre 2009 a accepté ce projet par un vote favorable avec une majorité pas très marquée pour un projet de cette envergure.
3. Cette délibération a fait l'objet d'un référendum qui a abouti avec 1.515 signatures.
4. Entre temps le Conseil administratif a obtenu la possibilité d'acquérir un terrain d'une superficie de 1.040 m² au centre de la commune qui offre la possibilité de présenter « un plan B » avec la délocalisation de certains services, dont notamment celui de la police municipale et de créer par conséquent deux sites qui pourraient répondre à des demandes que l'on ne pouvait pas satisfaire avec le premier projet.

En l'état actuel des choses, il convient d'annuler la délibération du 29 septembre, de présenter un projet pour l'acquisition de la parcelle située au centre de la commune et de créer une commission afin d'étudier les possibilités offertes entre la mairie existante et le projet que l'on pourrait développer sur la nouvelle parcelle.



Il est bien entendu que toute une partie des études déjà réalisées dans le cadre de la restauration de la mairie actuelle pourront être utilisée pour ce nouveau projet.

Le Conseil administratif espère par ce biais trouver un projet fédérateur et vous encourage à annuler la délibération votée en date du 29 septembre 2009.

La discussion est ouverte :

M. Corthay fait la déclaration suivante à titre personnel :

Pourquoi je m'abstiendrai lors du vote de cette délibération...

Ce n'est pas parce que je m'opposerais à l'achat de la parcelle en question à l'avenue Tronchet, propriété de Madame Caprotti, l'acquisition par la commune de parcelles et de bâtiments susceptibles de faire l'objet d'aménagements ou d'échanges utiles étant parfaitement légitime et de bonne politique.

Ce n'est pas non plus parce que je contesterais par principe la possibilité de renoncer à un projet entraînant des dépenses outrepassant dangereusement nos moyens financiers (notre groupe a accepté en son temps un redimensionnement du projet de nouvelle mairie et une sérieuse révision à la baisse des investissements requis, pour autant qu'on n'en dénaturât pas le concept et la qualité).

Mon abstention - et celle de certains de mes collègues de groupe - est à comprendre comme une protestation contre la manière calamiteuse dont a été traité, je devrais dire maltraité, ce projet depuis près de trois ans.

A l'origine, ce projet de nouvelle mairie a été motivé par une nécessité et un besoin, généralement reconnus et acceptés par l'ensemble des formations politiques représentées dans ce Conseil.

Ce projet a fait l'objet d'un travail considérable dans le cadre de nombreuses séances de commissions et de conseils municipaux, avec à chaque fois des demandes de modifications, en ajouts ou en diminutions, avec le souci de garder pour l'ensemble du projet une exigence de qualité écologique au sens d'un développement durable. Ces atermoiements depuis le projet initial ont eu un coût élevé, non négligeable, plusieurs centaines de milliers de francs déjà investis en crédits d'études, en pure perte à l'heure actuelle...

Respectant le motif de nécessité et de besoin invoqué initialement pour un nouveau bâtiment de mairie correspondant à un bon fonctionnement de notre commune pour les années à venir, notre groupe a toujours défendu une ligne claire et cohérente.

Or, il faut bien le dire, nous restent *en travers de la gorge* les divers retournements de position chez certains de nos interlocuteurs dans ce Conseil Municipal, pour torpiller ce projet par un vote négatif et finalement par un référendum, adoptant sans état d'âme ces « *alliances contre nature* », que d'aucuns nous avaient reprochées naguère. Je trouve cette attitude peu respectueuse des partenaires que nous sommes avec vous, même si elle peut s'abriter derrière une légalité toute formelle.

Pour ces raisons notre groupe laissera à ses membres la liberté de vote.



M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'Entente :

L'Entente a pris note avec satisfaction du projet de délibération soumis au Conseil municipal de ce soir.

Les intentions esquissées vont dans le sens souhaité et permettront de doter la commune des infrastructures nécessaires à un coût bien inférieur par rapport au projet sélectionné lors du concours d'architecture.

Il va de soi que le document de travail présenté en annexe à la délibération de ce soir nécessitera un examen soutenu en commission. Nous suggérons en outre, et vu la complexité du dossier, la création d'une commission ad hoc relative à ce projet redimensionné.

L'Entente votera la délibération en annulation du crédit de CHF 20,256,000 voté par le Conseil municipal du 29 septembre 2009.

M. Arpidone fait la déclaration suivante au nom du parti Démocrate-chrétien :

En complément de la déclaration lue au nom de l'Entente par Monsieur Hans-Rudolf Roth, le PDC aimerait apporter quelques précisions.

Le projet de mairie sur lequel nous avons travaillé ces derniers mois n'était certes pas parfait, notamment en raison de son coût élevé, mais il comprenait toutefois de nombreux points de qualité.

En annulant la délibération de ce soir, nous veillerons à ce que le bébé ne parte pas avec l'eau du bain. En clair, le PDC tient à préciser qu'il ne sacrifiera pas la qualité du projet sur l'autel des finances.

Nous voulons et voudrions toujours une réception et une salle des mariages digne d'une Ville de plus de 13.500 habitants. Nous exigeons et exigerons encore que les accès pour les personnes à mobilité réduite soient garantis. Nous demandons et n'aurons de cesse de demander une salle du Conseil Municipal adaptée au nombre d'élus, dans laquelle nous puissions recevoir le public et les différents intervenants dans de bonnes conditions. Enfin, nous avons veillé et continuerons de veiller à ce que le nombre de bureaux soient suffisant afin que ce projet de réorganisation des bâtiments de la Mairie s'inscrive dans une logique de vision d'avenir et qu'il ne soit pas rapidement obsolète à cause des restrictions budgétaires successives que nous lui aurons imposées.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Nous avons gagné ! Nos adversaires qui pourtant nous avaient habitués à plus de mordant, de pugnacité, ont déposé les armes, et quelle victoire ! Ce n'est pas une défaite, c'est une déroute, que dis-je, une capitulation. Pouvons-nous pour autant en être satisfait ?

La proposition de ce soir n'est rien d'autre que la version politique de la « Main de Thierry Henry ». Une tricherie honteuse, un déni de démocratie, car la vraie question n'est pas : « acceptez-vous l'annulation de la délibération du 29 septembre 2009 ? » mais : « acceptez-vous les règles de la démocratie ? ».

Il est vrai qu'aujourd'hui, parmi les adeptes du bailli Gessler à genoux devant le politiquement correct, la démocratie directe, n'a pas bonne presse. Initiatives référendums sont incompatibles avec le grand machin européen.



Mais, pensez-vous vraiment que seules les troupes de choc du l'UDC rejointes par quelques mercenaires de l'entente et des déserteurs de gauche aient signé le référendum ? C'est dans vos fiefs, dans vos bastions les plus fortifiés et jusque dans l'intimité de vos donjons que l'on a signé.

Il y avait, les convaincus d'avance, les septiques ceux qui nous ont reproché de ne pas avoir été là pour éviter le massacre de l'école Tronchet, ceux qui attendaient de votre part un vrai débat démocratique avec une campagne ouverte, leur permettant ainsi de ce forger une opinion, mais ce qui les rassemblaient tous, c'était la certitude de pouvoir s'exprimer.

Qu'auront-ils comme réponse, un jeu de dupes ? A chaque occasion, nous ne manquerons pas de rappeler à nos citoyens, nos habitants qui étaient prêts à affronter le verdict des urnes au risque d'être défait et qui les considère comme des pions utiles pour les élections, mais insignifiants dès qu'il s'agit de participer aux décisions.

Même si nous risquons de tout perdre, les racines des droits et devoirs des citoyens sont si profondément ancrées dans la terre de l'UDC que le compromis proposé ce soir nous est intolérable.

Enfin à celles et ceux qui confondent le courage de se lever et dire NON ! avec « un fond de commerce d'opposition » nous répondrons que s'il s'agit du prix à payer pour garder son intégrité eh bien, c'est là qu'ils nous trouveront, dans l'opposition et à chaque fois que nécessaire.

M. Singh, fait la déclaration suivante :

Je tiens à commenter les propos tenus par mon collègue M. Knörr au nom du groupe UDC, mais aussi à le rassurer. En effet malgré toutes les apparences, l'objet du vote de ce soir n'est pas le plan B mais uniquement le texte dont le libellé commence par « Le Conseil municipal décide.. », et non la longue liste de considérants plus ou moins convaincants pour les uns et les autres autour de cette table.

Nous pouvons toutefois voter ce texte en toute confiance et toute sérénité car nous savons maintenant qu'il existe au moins une alternative moins chère, probablement mieux située au centre de la commune et sans doute susceptible de recueillir une plus large majorité du Conseil municipal. C'est dans ce sens là qu'il faut voir le plan esquissé et je saisis l'occasion de remercier l'administration et le service technique pour l'analyse intéressante faite en peu de temps.

Or, même si le projet paraît fort intéressant, ce n'est pas une raison pour nous engager au triple galop sur une voie unique qui pourrait sembler déjà toute tracée sans prendre tout le temps de réfléchir à d'autres possibilités, y compris un plan C qui consisterait à maintenir le statut quo le temps d'assainir nos finances.

Une de nos principales responsabilités en tant qu'élus est d'arbitrer - ou de faire une pesée des intérêts entre maintenir des finances saines et avoir malgré tout le courage d'investir quand il le faut pour des besoins urgents, indispensables et importants. Tout projet quel qu'il soit devra avoir le soutien sinon de l'unanimité, au moins d'une très large majorité des conseillers municipaux, qui devront être profondément convaincus de la nécessité et de l'opportunité d'une nouvelle mairie. Ce sera notamment la tâche de la commission ad hoc de nous convaincre de la nécessité du projet choisi.

En attendant, rien ne presse, dotons la commission d'un cahier des charges large et laissons la travailler, nous avons tout le temps.

Avec ces arguments je ne sais pas si le groupe UDC va infléchir sa position, mais je ne peux que l'enjoindre à voter ce projet de délibération.



La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la délibération votée par le Conseil municipal en date du 29 septembre 2009 ouvrant un crédit au Conseil administratif de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex,
- Attendu que cette délibération a fait l'objet d'un référendum communal,
- Attendu que le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement du référendum déposé au service des votations et élections le 4 novembre 2009 comprenant 1.629 signatures dont 1.515 valides,
- Attendu que depuis quelques années le Conseil administratif est intéressé par l'acquisition de la parcelle N°3884, fe 21 du cadastre de la commune de Thônex sise à l'avenue Tronchet 13, propriété de Mme Margrit Caprotti. Ce bien entrant dans le cadre de la politique d'acquisition de terrains dans ce secteur par la commune,
- Attendu que cette parcelle se trouve dans une zone d'utilité publique, proche d'infrastructures communales importantes telles que : l'école et la crèche Marcelly, la piscine communale, le jardin d'enfants des Bout'Choux et la salle des Fêtes, elle représente donc un atout majeur pour la commune au vu de sa situation,
- Attendu qu'un évènement survenu récemment au sein de la famille Caprotti a relancé les tractations pour le rachat par la commune de ce bien,
- Attendu qu'après plusieurs négociations, les deux parties se sont mises d'accord pour un prix fixé à Fr 1'050'000,- pour l'achat de cette parcelle d'une contenance de 1.042 m² comprenant une maison d'habitation. Somme qui a été approuvée par écrit par la famille Caprotti en date du 3 décembre 2009,
- Attendu que cette acquisition permettrait, selon une pré-étude demandée par le Conseil administratif, de créer des locaux administratifs pour une partie de l'administration communale et, de part sa situation au centre de la commune, serait intéressante grâce à une meilleure proximité de la zone la plus urbanisée de la commune. D'un coût financier fortement réduit par rapport au projet de réorganisation de la Mairie voté en date du 29 septembre 2009 cette alternative présenterait également l'avantage de pouvoir fractionner, dans le temps, les investissements liés à la rénovation de la Mairie existante et la construction des nouveaux locaux à l'avenue Tronchet,
- Attendu que le Conseil administratif présentera, début 2010, au Conseil municipal un projet de délibération pour l'acquisition de la parcelle susmentionnée,
- Au vu de ces éléments et sur proposition du Conseil administratif,



- Par 15 voix « pour », 2 voix « contre » et 5 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'annuler la délibération votée en date du 29 septembre 2009 ouvrant au Conseil administratif un crédit de Fr 20'256'000,- en vue de la réorganisation des bâtiments de la Mairie de Thônex.

M. Decrey : l'UDC a cité la « main de Thierry Henry » mais dans le vote de ce soir ce parti se met un « auto-goal » car lorsqu'on lance un référendum contre un montant de Fr 20'256'000,- que l'on estime trop élevé et que l'on a l'occasion d'annuler cette décision on va dans ce sens ; votre vote de ce soir est incohérent.

6. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

7. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli, Willy Corthay et Guy Loutan du groupe socialistes-verts intitulée : « Pour les achats publics équitables ». Discussion. Vote. (MM-09-05).

M. Castelli, signataire donne lecture du projet de motion :

Le Conseil municipal de Thônex considérant :

L'engagement de la commune de Thônex dans le processus de l'Agenda 21.

Que les produits bon marché achetés à l'étranger ont souvent été fabriqués dans des conditions inhumaines: salaire de misère, semaine de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants... .

Que des produits équitables seront offerts en abondance sur le marché lorsqu'une demande accrue pour de tels produits existera.

Qu'en tant qu'acheteurs importants, les collectivités publiques - parmi lesquelles les communes - ont une responsabilité particulière et qu'elles peuvent exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions équitables.

Qu'un tel contrôle est possible car il existe de plus en plus de labels et de certifications fiables.

Que le respect de ces droits fondamentaux est essentiel et qu'il n'est plus concevable que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leurs employé-e-s.

Que les collectivités publiques peuvent contribuer à un monde plus juste, s'ils prennent garde à acquérir des produits issus du commerce équitable.

Que ceci va dans le sens de notre emploi progressif de la Boussole 21.



Demande au Conseil administratif d'étudier et mettre en pratique les mesures visant :

1. A régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services le respect des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
2. A sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration communale, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre.
3. A favoriser les achats de produits issus du commerce équitable
4. A intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse » (CIEM).
5. A présenter au Conseil Municipal dans les 6 mois un compte rendu de ce qui aura pu être amélioré.

La discussion est ouverte :

M. Knörr : lorsque vous citez les dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail de quelle convention s'agit-il ? Car il y a énormément de convention existantes au sein de cet organisme, sauf erreur de ma part il en existe 1.316 dites fondamentales et 6.335 classées dans autres conventions...

M. Loutan : je félicite M. Knörr pour sa perspicacité dans ses recherches ! Je n'ai pas regardé ces conventions car nous avons des critères déjà existants dans le cadre de la boussole 21 ainsi que dans les différents articles de notre Agenda 21 communal.

Je pense que le Conseil administratif trouvera les arguments suffisants sur la justice sociale, comptabilité avec le développement durable, respect des individus, etc. Il est clair que l'on ne pourra pas faire du 100% d'idéal mais nous devons prendre cette tendance car d'autres personnes et associations nous demandent de le faire et ce travail a également un sens symbolique auprès de la population à laquelle on demande de plus en plus de réfléchir à ces critères lors de ses achats.

- M. Détruche : lors de chaque soumission ou offre demandée par la commune de Thônex figurent 8 annexes que les entreprises doivent satisfaire :

Annexe P1 : engagement sur l'honneur, respect de l'égalité entre hommes et femmes, respect des normes environnementales, respect des conventions collectives de travail.

Annexe P2 : respect des conventions collectives de travail.

Annexe Q3 : respect du travail de l'employé (protection contre les éventuels dangers liés à la production).



Annexe Q5 : prise en charge de la composante sociale du développement durable dans l'entreprise.

Annexe Q6 : prise en charge de la composante environnementale du développement durable dans l'entreprise.

Annexe Q7 : gestion des risques environnementaux.

Annexe R16 : propriété des produits proposés pour l'exécution d'un marché

ainsi que les conditions générales du contrat d'entreprise : respect des conditions de travail et gestion des déchets.

En conclusion, le cahier des charges existant ainsi que ses nombreuses annexes permet déjà une prise en compte très large des différents problèmes liés à la production et mise en œuvre de divers matériaux ou produits; dès lors on peut se demander si il est opportun de rajouter un « cahier des charges supplémentaire ».

(voir annexes détaillées à la fin du procès-verbal)

M. Knörr : si je comprends bien M. Détruche, accepter cette motion ne serait pas une grande entrave étant donné que l'on fait déjà tout.

– M. Détruche : si l'on fait déjà tout je ne vois pas l'utilité d'entraver la procédure par des démarches supplémentaires.

M. Uehlinger : je ne vois qu'une chose dans cette motion nous sommes en train d'enfoncer une porte ouverte avec un coût administratif supplémentaire. Selon moi cette motion ne sert à rien elle a juste un effet plus contraignant que ce qui se fait aujourd'hui ! Le groupe libéral ne votera pas cette motion.

M. Loutan : les éléments qui nous ont été rapportés par M. Détruche ne nous étaient pas connus et nous remercions le Conseil administratif de nous les avoir communiqués.

Au vu de cette information je propose d'enlever de notre motion les points 1 à 4 et de garder uniquement l'invite numéro 5 à savoir : de présenter au Conseil municipal dans les 6 mois un compte rendu qui nous permette d'avoir connaissance de ce qui c'est fait en la matière.

M. le Président relève qu'un projet de motion a été déposé et qu'il convient de le voter tel quel.

Au vote :

– Cette motion est refusée par 8 voix « pour », 12 voix « contre » et 2 abstentions.



8. Propositions du Conseil administratif

Le Conseil administratif n'a pas de propositions mais vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année pour vous et vos familles.

9. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 10 novembre 2009 par :

9.1. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant : « la gestion des déchets lors de fêtes et manifestations communale publiques, et privées dans les locaux communaux ».

1. Le montant de Fr 8'000,-¹ inscrit au budget sous la rubrique 09.318 permet surtout à la Commune d'acquérir du nouveau matériel tel que chariot de tri etc. ; les indemnités versées aux Travailleurs Sociaux Hors Murs et aux jeunes gens qui effectuent le ramassage faisant partie des dépenses des manifestations concernées.
2. Lors des manifestations organisées par la Commune, des jeunes sont chargés de « tourner » sur la place de fêtes; ils ont pour fonction de ramasser de manière sélective les déchets. Afin d'optimiser cette action, la préparation des prochaines fêtes comprendra une importante information afin d'insister sur la fréquence des passages dans les stands ; ce message sera également relayé aux diverses sociétés qui participent à l'organisation.

Par ailleurs, l'entreprise Baciocchi se trouve également sur place, ouvre les sacs et trie les déchets.

En ce qui concerne l'organisation de manifestations par le Centre de loisirs, celui-ci a été informé que, sur simple appel, la Commune organise la levée des déchets compostables.

3. Lors de la location de salles par des particuliers, la vaisselle mise à disposition des locataires est lavable. Toutefois, si les locataires ne souhaitent pas louer de vaisselle, il n'est pas possible de leur interdire l'utilisation de leur propre vaisselle. A noter que plus de 90% des locataires de nos salles utilisent de la vaisselle lavable. Les formulaires à remplir lors de demandes de location mentionnent très explicitement l'interdiction d'utiliser de la vaisselle plastique. Lors de cas d'utilisation de la vaisselle compostable, l'administration se charge de son élimination suivant la filière ad hoc.

¹ le montant de Fr 10'000,- figurait au budget 2008.



- M. Loutan : je remercie M. Détruche pour sa réponse. Mais il semble que les poubelles se trouvant dans les stands des diverses associations ou buvettes ne sont pas triées. D'autre part, il y a beaucoup de verres en plastiques qui finissent avec d'autres déchets car il n'y a pas de poubelles à déchets dans les divers stands.

En ville de Genève, le critère est de n'accepter que de la vaisselle compostable donc cette commune n'utilise plus de déchets non recyclables.

- M. Détruche : nous essayons de faire au mieux avec l'entreprise Baciocchi que cela ne soit pas parfait je vous l'accorde mais tout cela rentre dans l'ordre lors du tri effectué en deuxième étape.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite :

9.2. De M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, pose la question suivante concernant : *'l'éclairage dans la commune : devons nous mettre des lunettes de soleil la nuit ?*

A l'occasion des discussions sur la construction de la nouvelle Mairie et de l'école Marcelly, le problème de l'éclairage du sol en direction du ciel a été abordé et la demande faite de l'éviter. Demande évoquée tant en privé avec l'architecte qu'en commission des travaux, de même qu'en commission de l'environnement à propos de la future place de Graveson.

Le document fédéral concernant la pollution lumineuse¹ a été distribué il y a un certain temps au Conseil administratif et aux Conseillers municipaux, avec tous les arguments énergétiques et environnementaux contre l'éclairage du ciel.

Malgré tout ceci, l'école Marcelly, puis la nouvelle entrée de la piscine sont pourvues de lumières verticales. Si on a donc le malheur de regarder vers le bas en entrant à la piscine, il faut plusieurs secondes pour sortir de l'éblouissement, tant ces lampes au sol sont fortes. Même leur chaleur est perceptible à distance. Donc inconfort visuel, gaspillage d'énergie, incohérence avec nos prétendus objectifs développement durable et biodiversité, puisque la lumière va en grande partie vers le ciel, au détriment des passants, des oiseaux nocturnes et des migrants. Il en est de même pour l'école Marcelly.

Le rapport des Services Industriels datant déjà de l'été 2009 et que nous verrons bientôt en commission Environnement évoque aussi cette mode stupide consistant à éclairer le ciel et les yeux des passants.

Questions :

- à quoi servent les discussions, les prétendues intentions, nos fiches techniques sur le développement durable, l'énergie, la biodiversité et tous nos discours si le Conseil administratif ne demande pas aux mandataires de tenir compte d'office de critères modernes, pour l'éclairage dans le cas présent ?



Le Conseil administratif pense-t-il ?

- demander à notre service technique de lire ces documents « basiques » ?
- de façon à tenir compte dorénavant de ces critères lors de prochains chantiers ?

Pense-t-il :

- adapter les lumières au sol existantes de façon à ne pas éclairer le ciel (piscine et préau couvert Marcelly) ?
- diminuer l'intensité de la plupart de ces éclairages pour tenter de diminuer l'inconfort des passants et le gaspillage d'énergie ?

Je remercie le Conseil administratif pour sa prochaine réponse.

- ¹ L'environnement pratique « Recommandations pour la prévention des émissions lumineuses », Ampleur, causes et conséquences sur l'environnement, OFEFP, Bern 2005, No de commande : VU-8010-F, gratuit, fax : 031 324 02 16 – docu@buwal.admin.ch

10. Propositions individuelles et questions

10.1. Elections complémentaires du 21 mars 2010

M. Roth : M. Pascal Uehlinger sera le candidat officiel de l'Entente pour cette élection.

10.2. M. Loutan pose les questions suivantes :

10.2.1 Piscine communale

Ces derniers temps je suis passé plusieurs fois à la piscine et j'ai remarqué que certaines cartes d'entrée ne sont pas compostables, car plastifiées et j'ai remarqué que la caissière les jetait dans la boîte réservée au papier en pensant qu'elles étaient recyclables.

Le Conseil administratif peut-il se renseigner pour utiliser des supports permanents ou recyclables ?

10.2.2 Route de Jussy

Les véhicules roulent au pied des arbres à la route de Jussy en particulier face aux commerces jusqu'à faire de la papette lorsqu'il pleut ou après un arrosage intensif. A l'époque, j'avais proposé de poser un gros caillou à chaque angle de ces surfaces herbeuses. Rien n'a été fait pourtant cela serait bon marché, solide et efficace. Que pense faire le Conseil administratif à ce sujet ?

- M. Decrey : nous allons examiner la situation.



10.3. Piscine communale

M. Thurre : il y a, semblerait-il, un problème de construction dans le cadre de l'accès aux vestiaires de la piscine.

- M. Détruche : il y avait effectivement un problème d'étanchéité à cet endroit qui a été réglé cette semaine. Il subsiste cependant quelques traces d'humidité mais ces travaux n'ayant pas encore été réceptionnés il est clair que les réfections seront à charge des entreprises concernées.

10.4. ThônexArtSpectacles

M. Knörr : dans la presse du 30 novembre 2009 j'ai lu qu'un concert prévu le 21 novembre avait été annulé et qu'il sera remplacé, le 28 janvier 2010, mais les billets ne seront pas remboursés. Est-ce une situation normale ?

- M. Decrey : il s'agit d'une pratique courante dans le monde du spectacle. Lorsqu'un concert est reporté les billets restent valables.

M. Knörr : qu'en est-il pour le renouvellement du contrat du TAS et en particulier de celui de M. Héritier ?

- M. Decrey : je vous rappelle que vous avez voté un concept allant jusqu'à fin 2010. Des engagements ont été pris, il n'est pas question de revenir en arrière. Une discussion à ce sujet se fera au mois de mars dans les commissions de la Culture et des Finances et suite à ces discussions vous déciderez si la collaboration avec le TAS doit se poursuivre après 2010. En ce qui concerne M. Héritier le Conseil administratif n'a pas de reproche à lui faire.

M. Dupraz : il me semblait pourtant que M. Decrey nous avait informés qu'il allait remettre ce poste au concours.

- M. Decrey : montrez moi le procès-verbal qui indique cette information.

M. Castelli : en ce qui concerne le remboursement de billets il est possible de conclure des assurances lorsque l'on réserve par internet, par contre lorsque l'on achète dans un point de vente le billet, n'est en principe pas, remboursé.

10.5. Dates à retenir

M. Corthay : ne pourrait-on pas avancer la séance des présidents, qui fixe les dates à retenir du 1^{er} semestre car nous recevons l'information juste avant les fêtes de fin d'année et les agendas sont déjà bien remplis.

- M. Decrey : cette séance a eu lieu ce soir, vous serez en possession des dates d'ici demain. Nous allons avancer la séance des présidents afin que vous ayez les dates plus tôt.



Le Président lève la séance à 21h.25 en souhaitant de joyeuses fêtes à chacune et à chacun.

*

Annexes relatives au point 7 de l'ordre du jour

Le Président

Le Secrétaire

M. Richard Stark

M. Philippe Guex

Thônex, le 17 février 2010 PHG/vp

PV/CM/22-12-2009